

EXTRAIT DE DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Date de Convocation : 24/02/2024
*Date d’Affichage : 24/02/2024
*Conseillers en exercice : 23
*PRÉSENTS : 14
*VOTANTS : 17

L’an deux mille vingt-quatre, le 29 février à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni sous la Présidence de Monsieur BRUN Thierry, Maire

Étaient présents : Monsieur Thierry BRUN, Maire

Madame Claudine BARRIE, Madame Isabelle CORNELOUP, Monsieur Mohammed NIFA, Monsieur Michel PLAIGNAUD
Adjoints

Monsieur Hervé BERTRAND, Madame Nadine DAGUENET, Monsieur Fodié DIARRA, Madame Isabelle LACOUR, Monsieur Thierry LACOUR,

Monsieur Jean-Bernard LASMARRIGUES, Madame Monique MORNACCO, Monsieur Thierry ROUSSELET, Monsieur Dominique REVEILLERE

Étaient absents excusés :

Madame Florence VILLE-VALLEE pouvoir à Monsieur Thierry BRUN,

Monsieur Bernard GLENAT pouvoir à Monsieur Dominique REVEILLERE pouvoir à Monsieur Thierry BRUN,

Monsieur David DUMEUNIER pouvoir à Madame Isabelle CORNELOUP,

Madame Muriel DANQUAH, Madame Murielle FANOUILLE, Madame Emilie POUJOL, Monsieur Fabien BOSCH, Madame Sophie Rima GHADBAN, Monsieur Olivier SCARSETTO,

Monsieur Fodié DIARRA a été désigné Secrétaire de séance.

**DEL5 . TARIF DE LA PARTICIPATION DES FAMILLES MINI SEJOUR
MARCYENS MATERNELLE AVRIL(annule et remplace la DEL 11 DU
15/02/2024 CHANGEMENT DE DATE**

Le Centre de Loisirs « Les marcyens » organise un mini séjour « A la découverte du Zoo de la Flèche », à 40 Km du Mans, en bordure du Loir du **09/04/2024 au 12/04/2024**.

Ce séjour est ouvert à 16 enfants et comprend 4 jours et 3 nuitées.

Activités : Les activités proposées sont 1 journée dans l’un des plus beaux zoos d’Europe (Zoo de La Flèche), Équitation (1 séance), Piscine (1 séance).

Budget mini séjour 2024 Maternelle	
	Dépenses prévisionnelles 2024
Hébergement+ Animations	7315
Personnel (3 animateurs)	1 872
Total	9 187 soit 574.18 € par enfant
Tarif Commune 60%	5 512.20 €
Tarifs parents 40%	3 674.80 € Par enfant 229.67 €

La participation des parents a été évaluée à 40 % du montant du séjour, avec les trois mêmes tranches que pour l’inscription au centre de loisirs (possibilité de paiement en deux fois (mars, avril)).

Tranche du quotient	Tarif par enfant	Tarif par enfant payable en 2 fois	
		1er règlement	2ème règlement
A (inférieur à 978 €)	214.67	107.34	107.33
B (compris entre 979 € et 1951 €)	229.67	114.84	114.83
C (supérieur à 1952 €)	244.67	122.34	122.33
Hors commune	264.67	132.34	132.33

La Commission des finances du lundi 26 février a émis un avis favorable à l'unanimité sur la répartition de 60 % à la charge de la commune et 40 % à la charge des familles et sur les nouvelles dates

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

FIXE la participation familiale du mini séjour qui se déroulera du 09 avril au 12 avril 2024 comme suit :

Tranche du quotient	Tarif par enfant	Tarif par enfant payable en 2 fois	
		1er règlement	2ème règlement
A (inférieur à 978 €)	214.67	107.34	107.33
B (compris entre 979 € et 1951 €)	229.67	114.84	114.83
C (supérieur à 1952 €)	244.67	122.34	122.33
Hors commune	264.67	132.34	132.33

DONNE tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte dès sa transmission en Sous-Préfecture le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le T.A de Cergy, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication au Journal Officiel.

Fait à Margency, le 01/03/2024



Accusé de réception en préfecture
095-219503695-20240301-DEL529022024-DE
Date de télétransmission : 01/03/2024
Date de réception préfecture : 01/03/2024